SERVICE PUBLIC FÉDÉRAL
Emploi, Travail et
Concertation sociale

Salaires minimums par (sous-)commission paritaire

Commission paritaire 1280000: industrie des cuirs et peaux et produits de remplacement

En vigueur au 01/07/2019 (Dernière actualisation de la page 28/10/2020)

Augmentation CCT: +0,16€ Indexation de 0,33% en 07/2019.

En cas d'indexation et d'augmentation CCT en application des CCT sectorielles, les salaires minimums et les salaires réels sont indexés.

1. REGIME (sur base hebdomadaire): 38h

CCT 146.057 - "Article 7. § 1. A l'exception de l'industrie de la chaussure, des bottiers, des chausseurs, le travailleur qui exerce deux fonctions ou plus, reçoit le salaire qui correspond à la fonction la mieux rémunérée.

1.1. TYPE D'ENTREPRISE: Tanneries

1.1.1. Salaire horaire: Ouvriers

Après 6 mois de services ininterrompus dans la même entreprise, les ouvriers de la 3e et de la 8e classe de fonctions perçoivent le salaire respectivement pour la 2e et la 7e classe de fonctions.

Catégorie	Fonction	
	Grosse peausseries et peaux de bovins	Peaux d'ovins et de caprins
0A	11.7190	11.4345
0B	11.8875	11.5745
1A	12.0815	11.7725
1B	12.1630	11.8605
2A	12.2445	11.9310
2B	12.4090	12.0660
3A	12.5130	12.2415
3B	12.6815	
4	12.8255	12.5130
5	13.1230	12.7835

1.1.2. Salaire horaire: Etudiants

Pourcentages suivants des salaires horaires minima des ouvriers, et ce pour les classes de fonctions 3, 4, 7 et 8

Âge	Pourcentage de la catégorie ou de la classe
16	60%
16,5	65%
17	70%
17,5	75%
18	80%
18,5	85%
19	100%

1.2. TYPE D'ENTREPRISE: Commerce de peaux brutes

1.2.1. Salaires: Salaire horaire

1.2.1.1. Fonction: Ouvriers

Catégorie				
Chef d'équipe	Classeur	Crouponneur	Chauffeur	Manœuvre
13.1035	12.8870	12.7830	12.7830	12.6330

1.2.1.2. Fonction: Etudiants

Âge	Pourcentage de la catégorie ou de la classe
16	60%
16,5	65%
17	70%
17,5	75%
18	80%
18,5	85%
19	90%
19,5	95%
20	100%

1.3. TYPE D'ENTREPRISE: Maroquinerie

1.3.1. Salaires: Salaire horaire

CCT 146.057 - "Article 9. §1. Dans la maroquinerie, les travailleurs à domicile, travaillant soit à l'heure, soit à la pièce, ont droit, suivant la catégorie à laquelle ils appartiennent, aux salaires horaires minimums […], majorés de 10%."

1.3.1.1. Fonction: Ouvriers

Catégorie					
Surqualifiés	Qualifiés	Semiqualifiés	Spécialisés	Semispécialisés	Débutants
13.2480	12.4930	12.1305	11.7625	11.3830	11.0145

1.3.1.2. Fonction: Etudiants (Classe 3, 4, 7, 8)

Âge	Pourcentage de la catégorie ou de la classe
16	60%
16,5	65%
17	70%
17,5	75%
18	80%
18,5	85%
19	90%
19,5	95%
20	100%

1.4. TYPE D'ENTREPRISE: Ganterie

1.4.1. Salaires: Salaire horaire

1.4.1.1. Fonction: Ouvriers

Catégorie					
Triage	Lotissage	Coupe	Fendre	Non qualifiés	Fourchetter, couper, dresser, piquer, broder, noircir, emballer, raffiler
11.6735	11.3915	11.1985	10.6070	10.4140	10.0530

1.4.2. Salaires: Salaire à la pièce (12 pièces)

CCT 146.057 - "Article 8. § 1. Pour le travail à la pièce exécuté à l'usine ou à domicile, le salaire d'une heure de travail est au moins égal au salaire horaire minimum […], majoré de 10 p.c."

1.4.2.1. ACTIVITE: La couture

1.4.2.1.1. : Le piqué

Activité	
Saxe sans finition ni carabin	27.3325
Saxe avec bords piqués et carabin	34.3825
Avec fermeture pression et carabin	37.5860
Avec fermeture bouton, bords et carabin	40.6635

1.4.2.1.2. : Gant cousus à la main

Activité	
Saxe sans bord avec carabin	89.9265
Saxe avec bords et carabin	102.4025
Avec fermeture pression, bord et carabin	108.6315
Avec fermeture bouton, bords et carabin	111.7525

1.4.2.1.3. : La broderie sur gants

Activité	
Quatre rangs ou deux nervures	5.2505
Six rangs	7.6610
Broderie impériale	8.2565

1.4.2.1.4. : Le fourré

Activité	
Flannelle	13.4530
Flannelle avec fourchette	19.0685
Lapin ou mouton	22.9500
Tricot	6.7240

1.4.2.2. ACTIVITE: Coupe

1.4.2.2.1. Tâche: a) Gants amadis

Type de gants	Hauteur en pouces								
	2,5	3	4	6	8	10	12	16	18/20
Gants en chevreau	43.2845	44.7545	16.7370	52.5095	58.8645	65.5660	79.0535	103.6590	119.3555
Gants tannés	47.1900	48.6790	51.6400	56.1495	61.8590	68.6720	83.5190	108.1645	123.8755

1.4.2.2.2. Tâche: b) Gants amadis en deux pièces

Majoration sur les salaires précités

Majoration	
Peaux donnant au moins 50% de gants entiers	30%
Peaux donnant moins de 50% de gants entiers	50%

1.4.2.2.3. Tâche: c) Gants amadis en pécari

Majoration	
Les salaires du point a) pour les gants tannés s'appliquent ici, cependant avec une majoration de :	11.321

1.4.2.2.4. Tâche: d) Gants pour hommes

Espèce de gants	
En agneau, mouton, chèvre, suède, chamois, chevreau, doeskin, la coupe des fourchettes n'est pas faite	60.3065
En pécari	69.9725

1.4.2.2.5. Tâche: e) Gants pour garçon et filles en agneau, chevreau, suède et tanné

Salaires	
Montant	44.5625

1.4.2.2.6. Tâche: f) La confection des fourchettes

10 % du salaire de la coupe

1.4.2.2.7. Tâche: g) Le dressage

Salaires	
Par pièce	4.07

1.4.2.2.8. Tâche: h) Le raffilage

Salaires	
Par pièce	4.587

1.4.2.2.9. Tâche: i) Le noircissage

Salaires	
Par pièce	8.0465

1.4.2.3. ACTIVITE: Etudiants (Classe 3, 4, 7, 8)

Âge	Pourcentage de la catégorie ou de la classe
16	60%
16,5	65%
17	70%
17,5	75%
18	80%
18,5	85%
19	90%
19,5	95%
20	100%

1.5. TYPE D'ENTREPRISE: Sellerie, fabrication de courroies et d'articles industriels en cuir

1.5.1. Salaires: Salaire horaire

1.5.1.1. Fonction: Ouvriers

Catégorie	
Catégorie 1	10.9310
Catégorie 2	10.7215
Catégorie 3	10.4015

1.5.1.2. Fonction: Etudiants (Classe 3, 4, 7, 8)

Âge	Pourcentage de la catégorie ou de la classe
16	60%
16,5	65%
17	70%
17,5	75%
18	80%
18,5	85%
19	90%
19,5	95%
20	100%

2. REGIME (sur base hebdomadaire): 37h20

2.1. SALAIRES HORAIRES: Industrie de la chaussure, des bottiers et des chausseurs

2.1.1. Fonction: Ouvriers

Catégorie								
Classe 1	Classe 2	Classe 3	Classe 4	Classe 5	Classe 6	Classe 7	Classe 8	Classe 9
13.6180	13.3040	13.1305	12.8945	12.6190	12.5020	12.3620	12.1415	11.9400

2.1.2. Fonction: Etudiants (Classe 3, 4, 7, 8)

Âge	Pourcentage de la catégorie ou de la classe
16	60.0%
16,5	65.0%
17	70.0%
17,5	75.0%
18	80.0%
18,5	85.0%
19	92.6%
19,5	96.3%
20	100.0%

2.1.3. Fonction: Réparateur de chaussures

2.1.3.1. Type: Réparation artisanale

Catégorie	
Moins qualifiés	Qualifiés
12.6195	12.8945

2.1.3.2. Type: Réparation de chaussure rapide

Catégorie	
Moins qualifiés	Qualifiés
12.8945	13.1310